**Section II : Liste des besoins**

**Référence eSourcing :** ITB/2019/13014 Rev.2

**Objet : Location d’engins lourds pour les opérations de réhabilitation de routes secondaires dans la boucle Artibonite/Centre.**

**A. Description générale**

Le Fournisseur doit fournir des engins suivant les types et spécifications requis dans le tableau ci-dessous (ci-après dénommé "Equipements"), destinés à mener les opérations de réhabilitation de routes secondaires dans les départements de l’Artibonite/Centre, Haïti. L'intégralité des obligations du Fournisseur sont ci-après dénommés «Services».

Les services du Fournisseur devront être fournis selon les besoins de l’UNOPS. L'UNOPS ne fait aucune représentation, garantie ou engagement d'utiliser une quantité minimale de services en vertu du contrat.

**B. Description spécifique des services**

Le Fournisseur doit mettre à la disposition de l'UNOPS des engins en "bonne condition" enregistrés en Haïti avec des opérateurs expérimentés ayant un minimum de trois (3) ans d’expérience de conduite progressive. Le tableau suivant fournit les détails sur les exigences minimales de l’UNOPS :

**GONAIVES (PETITE RIVIERE DE BOYONNAIS)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nº** | **Exigences techniques minimales de l’UNOPS** | **Quantité** | **Durée** |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – GONAIVES (PETITE RIVIERE DE BOYONNAIS)** | | | |
| **LOT 1 – EXCAVATRICE & CAMION A BENNE** | | | |
| 1.1 | **EXCAVATRICE**   * Type : à chaine * Minimum acceptable : 30 Tonnes * Modèle : CATERPILLAR 352 F ou tout modèle Equivalent ; * Avec Opérateur ; * Lieu de Travail : **Petite** **Rivière de Bayonnais**. * La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS. | 1 | 6 mois |
| 1.2 | **CAMION A BENNE BASCULANTE**   * Volume : 16 à 22 mètres cubes ; Avec chauffeur ; * Boite vitesse : manuelle ; * Modèle : International, Mack, Hino ou tout modèle Equivalent ; * 10 Roues ; * Lieu de Travail : **Petite Rivière de Bayonnais**. * La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 2 | 6 mois |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – GONAIVES (PETITE RIVIERE DE BOYONNAIS)** | | | |
| **LOT 2 – ROULEAU COMPACTEUR & NIVELEUSE** | | | |
| 2.1 | **ROULEAU COMPACTEUR**   * Tambour Unique (Single drums) * Minimum 8 Tonnes de Force Centrifuge * Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Equivalent * Avec Opérateur * Lieu de Travail : **Petite Rivière de Bayonnais**. * La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 6 mois |
| 2.2 | **NIVELEUSE (GRADER)**   * Minimum 150 HP * Tripper Blade 12’ (Lame) * Modèle : KAMATSU GD555 ou tout modèle Equivalent * Avec Opérateur * Lieu de Travail : **Petite Rivière de Bayonnais**. * La livraison du matériel sur le site de travail est à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 6 mois |

**SAINT MICHEL DE L’ATALAYE (BAS SAULT ET LALOMAS)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nº** | **Exigences techniques minimales de l’UNOPS** | **Quantité** | **Durée** |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – SAINT MICHEL DE L’ATALAYE** | | | |
| **LOT 3 – EXCAVATRICE & CAMION ABENNE** | | | |
| 3.1 | **EXCAVATRICE**   * Type : à chaine * Minimum acceptable : 30 Tonnes * Modèle : CATERPILLAR 352 F ou tout modèle Equivalent ; * Avec Opérateur ; * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites de **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS. | 1 | 7 mois |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 3.2 | **CAMION A BENNE BASCULANTE**   * Volume : 16 à 22 mètres cubes ; * Avec chauffeur ; * Boite vitesse : manuelle ; * Modèle : International, Mack, Hino ou tout modèle Equivalent ; * 10 Roues ; * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 3 | 7 mois |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – SAINT MICHEL DE L’ATALAYE** | | | |
| **LOT 4 – ROULEAU COMPACTEUR & NIVELEUSE** | | | |
| 4.1 | **ROULEAU COMPACTEUR**   * Tambour Unique (Single drums) ; * Minimum 8 Tonnes de Force Centrifuge ; * Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Equivalent ; * Avec Opérateur ; * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur ; * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 7 mois |
| 4.2 | **NIVELEUSE (GRADER)**   * Minimum 150 HP * Tripper Blade 12’ (Lame) * Modèle : KAMATSU GD555 ou tout modèle Equivalent * Avec Opérateur * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 7 mois |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – SAINT MICHEL DE L’ATALAYE** | | | |
| **LOT 5 – BULDOZER** | | | |
| 5.1 | **BULDOZER**   * Modèle : CATERPILLAR D7 ou tout modèle Equivalent ; * Avec Opérateur ; * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites de **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS. | 1 | 26 Jours |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – SAINT MICHEL DE L’ATALAYE** | | | |
| **LOT 6 – BACKOE LOADER** | | | |
| 6.1 | **BACKOE LOADER**   * Minimum 100 HP * Avec Pneus * Modèle : CATERPILLAR ou tout modèle Equivalent * Avec Opérateur * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 7 mois |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LOCATION ENGINS LOURDS – SAINT MICHEL DE L’ATALAYE** | | | |
| **LOT 7 – CAMION CITERNE** | | | |
| 7.1 | **CAMION CITERNE**   * Capacité/Volume : 8,000 Litres ; * **Avec Equipement d’arrosage complet (1 Jet d’eau avant,**   **1 Jet d’eau arrière, 1 boyau avec dévidoir, 1 valve de service).**   * **Etre équipé d’une pompe d’auto-remplissage.** * Avec chauffeur ; * Boite vitesse : manuelle ; * Lieu de Travail : **Lalomas** et **Bas Sault**. * La livraison du matériel sur les sites de travail et les déplacements entre les sites **Lalomas** et **Bas Sault** sont à la charge du fournisseur ; * Les pannes éventuelles et la maintenance préventive sont à la charge du fournisseur * Horaire : Lundi au Samedi à raison de 8 heures de travail par jour (heure de lunch non incluse). * La fourniture du carburant sera à la charge de l’UNOPS | 1 | 6 mois |

**C. Exigences de livraison – Tableau comparatif de données**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Exigences de l’UNOPS** | | **L’offre est-elle conforme?**  A compléter par le soumissionnaire | **Détails**  À compléter par le soumissionnaire |
| **Délai de livraison** | Le soumissionnaire devra être capable de débuter la fourniture des services dans un délai de **Sept (7) jours calendaires après la signature du contrat** selon le/les lot/lots qui lui est/sont attribué/s. | {0>☐Oui ☐ Non | Donnez des détails |
| **Lieu de livraison et normes Incoterms** | **Les ENGINS doivent être livrés dans directement sur les sites dans les départements indiqués dans le tableau ci-dessus**. | {0>☐Oui ☐ Non | Donnez des détails |
| **Détails sur le destinataire** | UNOPS HTOC  C/o Felipe MUNEVAR,  Directeur & Représentant  [htocproc@unops.org](mailto:htocproc@unops.org) | {0>☐Oui ☐ Non | Donnez des détails |

**D. Responsabilités du Fournisseur**

Le Fournisseur et son personnel (tel que défini ci-dessous) doivent exécuter leurs obligations avec compétence raisonnable, soin et diligence, conformément aux normes professionnelles élevées. À cette fin, le Fournisseur garantit qu'il possède toutes les qualifications professionnelles, l'expérience, la capacité, le personnel et les ressources et d'autres installations nécessaires à la bonne exécution de ses obligations contractuelles.

Le Fournisseur s'engage et veille à ce que dans l'exécution des services, les engins soient limités seulement à fournir des services liés aux activités afférentes pendant les heures de travail ou planifiés tels que communiqués par le représentant de l'UNOPS. La violation de cette clause constitue une violation d'une clause fondamentale du contrat.

Le Fournisseur comprend et accepte que les services en vertu du présent contrat soient fournis selon les besoins réels de l'UNOPS dépendamment de ses besoins opérationnels. L'UNOPS ne s'engage pas à utiliser toute la quantité des services pendant la durée du contrat. Cependant, comme et quand il est nécessaire, l'UNOPS informera officiellement le Fournisseur et celui-ci devra fournir les services dans les quarante‐huit (48) heures suivant la réception de la demande écrite du gestionnaire du projet.

Le Fournisseur reconnaît que (i) l'UNOPS n'a aucune obligation de fournir une assistance au Fournisseur dans l'exécution des services autres que ceux expressément énoncées dans les présentes, et (ii) l'UNOPS ne fait aucune déclaration quant à la disponibilité des installations ou équipements qui peuvent être jugés utiles pour l'exécution des Services.

L'UNOPS se réserve le droit, à tout moment, y compris pendant la durée du contrat, de conclure des accords ou arrangements avec d'autres entités ou personnes pour l'exécution de tout ou partie des services. L'UNOPS n'encourra aucune responsabilité vis-à-vis du Fournisseur en vertu de son entrée en de tels accords ou arrangements.

Le Fournisseur est responsable de s'assurer que les engins sont en excellent état mécanique et appropriés aux fins pour lesquels ils sont destinés à être utilisés, sont en bon état de fonctionnement en tout temps, pleinement opérationnels, fiables, propres et de bons pneus, les suspensions de qualité et une bonne boîte hydraulique à tout moment. Les engins du Fournisseur et ses pilotes ne doivent pas entraîner une interruption inutile dans les services ni causer des temps d'arrêt dans les opérations en raison de l'absence de pilotes, des pannes ou des dysfonctionnements répétitifs des engins.

Le Fournisseur accepte et comprend qu'il doit effectuer l'entretien courant et régulier des engins sur son propre temps et avant de commencer les journées de travail sans aucun impact sur le temps demandé par le représentant de l'UNOPS.

En cas de panne mécanique, le Fournisseur doit explorer toutes les manières et les moyens possibles pour remettre ses engins en bon état de fonctionnement, et, si les réparations sont envisagées de prendre plus de quarante‐huit (48) heures, un engin de remplacement doit être fourni. En outre, le Fournisseur sera responsable d'effectuer les recouvrements en cas de panne ou d'accident. Le conducteur doit immédiatement signaler l'incident aux autorités haïtiennes appropriées et informer le représentant de l'UNOPS de l'incident fournissant des informations sur le numéro de plaque d'immatriculation de l’engin, l'emplacement et la destination de celui-ci.

Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois de travail en vigueur, ordonnances, règles et règlements de la République d'Haïti se rapportant à l'emploi de son personnel dans le cadre des services, y compris, sans limitation, les règlements liés au paiement des portions de l'employeur de revenus impôts, assurances ONA, cotisations, la sécurité sociale ou d'autres paiements semblables.

Le Fournisseur est responsable de s'assurer que tous les documents de l’équipement sont à jour, légaux et présents dans chacun des engins fournis à l'UNOPS. Ces documents doivent au moins inclure les plaques d'immatriculation, autocollants, papiers, plaques, titre, vignette, attestation d'assurance, OAVCT, etc. L’UNOPS se réserve le droit de refuser tout engin ne présentant pas la mise à jour nécessaire des documents légaux.

Le Fournisseur reconnaît que tous les engins doivent porter un "Journal de l’équipement" et tous les pilotes sont tenus de remplir ce journal conformément aux exigences de l'UNOPS. Le journal de l’équipement doit être utilisé pour enregistrer tous les voyages, avec le temps, la date et la distance parcourue. Ne pas maintenir le Journal du l’équipement pour une journée peut entraîner un refus de paiement ou au mieux retard dans le paiement pour ces jours-là.

Le Fournisseur convient que tous les conducteurs doivent également être tenus de "signer" avec le représentant désigné de l'UNOPS pour chaque jour de services rendus. Les conducteurs doivent être présents avec leur engin respectif et prêt à travailler à l'établissement désigné et fournir le temps demandé par le représentant de l'UNOPS.

Le Fournisseur est seul responsable de la sécurité de son personnel et ses engins. Le Fournisseur devra indemniser l'UNOPS contre tous les risques associés aux réclamations, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations pour décès et de blessures corporelles, de perte ou de dommages à la propriété, et ces autres engagements découlant de ou en relation avec les actes ou omissions du Fournisseur, son personnel, ses agents, ou invités, ou l'utilisation, au cours de l'exécution du contrat.

**E. Entretien et pannes**

Le Fournisseur doit prévoir toutes les pièces de rechange, effectuer des réparations et l'entretien, vidange d'huile / lubrifiants et autres fournitures jetables selon les besoins pour les engins sans coût supplémentaire pour l'UNOPS. En cas de panne mécanique, le Fournisseur doit exhorter toutes les manières et les moyens possibles pour remettre l’engin dans de bonnes conditions de travail  *le plus vite que possible* tout en garantissant la continuité des activités. Le Fournisseur sera responsable d'effectuer les recouvrements en cas de panne ou d'accidents.

**F. Assurance de la qualité**

Le Fournisseur doit faire tous les efforts pour assurer la satisfaction du client, de la qualité du service s'il y a lieu. Le Fournisseur doit faire face rapidement et efficacement aux plaintes de l'UNOPS.

**G. Assurance**

Le Fournisseur doit, dans le cadre des services, s’assurer que tous les engins fournis à l'UNOPS sont couverts par une assurance véhicule + assurance responsabilité civile applicable et toute autre couverture locale obligatoire pour leur équipement. L'UNOPS se réserve le droit de demander une copie des dites assurances.

**H. Dommages/intérêts**

Le Fournisseur demeure entièrement responsable de toute perte ou dommage à ses biens, en cas de réclamations pour blessures ou mort de ses pilotes, et pour toute réclamation de tout tiers, y compris lorsque les engins sont à l'intérieur d'une enceinte de l'ONU, qu'ils soient opérationnels ou non.

**I. Durée du contrat**

Le Fournisseur sélectionné sera requis de démarrer la fourniture des services dans un délai ne dépassant pas sept (7) jours calendaires. Le contrat sera mis en place pour une durée selon le temps d’utilisation par engin indiqué dans le tableau de la section ***B*** *–* ***Description spécifique des services****.* Toutefois, l’UNOPS se réserve l’option de renouveler pour une période additionnelle au besoin.

**J. Personnel clé**

Le Fournisseur sélectionné sera requis de mettre en place une équipe de projet composé d’opérateurs suivant le tableau ci-desous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Position** | **Expérience** | **Disponibilité** |
| Opérateur(s) | Au moins 3 ans comme opérateur d’équipements lourds | Toute la durée contractuelle |

**K. Evaluation de la performance**

Après l’exécution du contrat, la performance du Fournisseur doit être évaluée par l'UNOPS en fonction des indicateurs de rendement clés suivants: 1) Qualité de service (40%) ; 2) Respect des délais (35%) et 3) Relations d'affaires efficaces (25%).

Il est à noter que ces indicateurs seront utilisés pour évaluer la performance du fournisseur à la fin de l’exécution du contrat.